

**FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT
ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989**
et
**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5H (A./45/5/Add.8)



NATIONS UNIES

New York, 1990

Best Copy Available

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989 TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989	13
<u>Etat I.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989 - Activités au titre du programme et de l'appui au programme	14
<u>Etat II.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989 - Activités au titre des projets	15
<u>Etat III.</u> Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989 pour l'Année internationale du logement des sans-abri - Activités au titre des projets	16
<u>Etat IV.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989	17
<u>Etat V.</u> Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989 pour l'Année internationale du logement des sans-abri	18
<u>Etat VI.</u> Etat de l'actif et du passif pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989	19
Tableaux relatifs aux comptes :	
<u>Tableau 1.1</u> Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1989	21
<u>Tableau 2.1</u> Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1989 pour l'Année internationale du logement des sans-abri	23

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Tableau 3.1</u> Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989	24
<u>Tableau 4.1</u> Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1989	26

LETTRES D'ENVOI

Le 30 mars 1990

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 311.4, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989, que j'approuve par les présentes.

Copie de ces états financiers est également transmise au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du Centre des
Nations Unies pour les établissements
humains (Habitat)

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 25 juin 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les états financiers de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989, qui ont été présentés par le Directeur exécutif. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes en question.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes
du Ghana,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) O. T. PREMPEH

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

1. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), étant responsable de l'administration de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, présente ci-joints le rapport financier et les comptes de la Fondation pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989.

Résumé des grands principes de comptabilité

2. La Fondation a appliqué les principes de comptabilité décrits ci-après :

a) Les comptes de la Fondation sont établis conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'annexe spéciale audit règlement et auxdites règles concernant la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains [ST/SGB/UNHHSF Financial Rules/3 (1978)];

b) L'actif, le passif, les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon le système de l'exercice;

c) L'exercice financier de la Fondation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Conformément aux directives du Bureau de la planification des programmes du budget et des finances, les chiffres fournis ne portent pas sur des grandeurs annuelles mais sur l'ensemble de l'exercice biennal;

d) Les comptes sont exprimés en dollars des Etats-Unis. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été converties au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU au moment de l'opération;

e) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution monétaire à une date précise ou selon un calendrier déterminé. Les contributions annoncées pour des exercices futurs et qui ont été versées sont considérées comme des recettes comptabilisées d'avance;

f) Charges comptabilisées d'avance. Les charges comptabilisées d'avance recouvrent les dépenses qui ne sont pas vraiment imputables sur le budget de l'exercice financier en cours et qui seront imputées sur celui de l'exercice suivant;

g) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction de l'avance consentie au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à la partie de l'année scolaire écoulée à la date de l'établissement de l'état financier est comptabilisée comme charge différée. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci produisent les preuves requises pour pouvoir toucher l'indemnité pour frais d'études, date à laquelle le montant total est imputé sur le budget, et l'avance recouvrée;

h) Compte d'excédents budgétaires. Les avoirs du compte d'excédents budgétaires de la Fondation représentent des fonds qui seront disponibles pour des activités projetées;

i) Les économies réalisées par suite de liquidation d'engagements d'exercices antérieurs sont créditées directement au compte d'excédents budgétaires de la Fondation.

Situation financière et résultats d'exploitation

3. La situation financière et les résultats d'exploitation de la Fondation et de l'Année internationale du logement des sans-abri (proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/221 du 20 décembre 1982) pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989 sont présentés dans les états ci-joints et se résument comme suit :

a) L'excédent total des dépenses sur les recettes 1/ (déficit net) de l'exercice biennal 1988-1989 s'est élevé à 326 753 dollars (états IV et V). Cela étant, au 31 décembre 1989, une épargne de 455 604 dollars avait été réalisée par le règlement d'engagements d'exercices antérieurs;

b) La Fondation dispose de fonds inutilisés s'élevant au total à 8 486 643 dollars, disponibles pour les engagements en cours et futurs (état VI).

4. Les recettes, d'un montant total de 12 731 342 dollars, comprennent les contributions à la Fondation et à l'Année, qui sont comptabilisées lors de la réception de lettres officielles annonçant un engagement ferme (états IV et V).

5. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a la garde des fonds de la Fondation. Au cours de l'exercice biennal 1988-1989, des contributions à la Fondation et à l'Année s'élevant au total à 11 340 598 dollars ont été annoncées par les gouvernements; 10 433 221 dollars ont été effectivement reçus, y compris les ajustements, dont 1 671 984 dollars au titre de contributions annoncées pour des exercices antérieurs. Les contributions annoncées et non recouvrées au 31 décembre 1989 (pour l'exercice en cours et des exercices antérieurs) s'élevaient à 1 146 068 dollars pour la Fondation et 217 064 dollars pour l'Année. Des contributions d'un montant de 2 634 502 dollars pour la Fondation ont été annoncées pour des exercices futurs mais non recouvrées (voir tableau 1.1).

6. Les dépenses de l'exercice biennal 1988-1989, qui s'élèvent au total à 11 404 589 dollars, sont ventilées par objet de dépense dans les états I, II et III. Sur ce montant, 3 465 357 dollars correspondent aux activités au titre du programme et de l'appui au programme (état I) et 7 939 232 dollars aux activités au titre des projets, en ce qui concerne la Fondation et l'Année (états II et III).

1/ Le montant des dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989, que la Commission des établissements humains a approuvé dans sa résolution 10/25 sur les questions relatives au budget, adoptée à sa 11e séance plénière, le 16 avril 1987, était de 10 133 330 dollars.

7. Les dépenses relatives au programme et les dépenses d'appui au programme (état I) ont été engagées au titre d'un crédit de 4 133 330 dollars approuvé à cet effet par la Commission des établissements humains à sa dixième session, tenue à Nairobi en 1987. La ventilation par programme de ce crédit et de ces dépenses se présente comme suit :

	<u>Dépenses totales</u>	
	<u>1989</u>	<u>1987</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
<u>Programme</u>		
Direction exécutive et gestion	366 799	858 509
Programmes (Etablissements humains)	2 233 383	2 613 079
Services administratifs et services communs	865 175	967 570
	<hr/>	<hr/>
Total	<u>3 465 357</u>	<u>4 439 158</u>

8. Les dépenses au titre des projets sont engagées en fonction des crédits approuvés par le Directeur exécutif (391 916 dollars) et, comme indiqué au paragraphe 6, elles se sont élevées au total à 7 596 115 dollars pour l'exercice biennal 1988-1989.

9. Les dépenses totales de l'exercice 1988-1989 se répartissent comme suit :

	<u>1989</u>	<u>1987</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (Fondation)	3 465 357	3 610 700
Dépenses relatives au programme et dépenses d'appui au programme (Année)	-	828 458
Dépenses au titre des projets (Fondation)	7 596 115	4 362 556
Dépenses au titre des projets (Année)	<hr/> 343 117	<hr/> 1 094 363
Total	<u>11 404 589</u>	<u>9 895 350</u>

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1989.

2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement et auxdites règles, ainsi qu'aux normes de vérification usuelles adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a eu lieu au siège de la Fondation, à Nairobi.

3. Au cours de l'exercice biennal à l'examen, le Comité des commissaires aux comptes a continué, conformément à sa pratique, de rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et d'envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a contribué à l'instauration d'un dialogue continu avec l'Administration.

4. Les questions les plus importantes que notre vérification des comptes de l'exercice biennal a fait apparaître sont exposées ci-après. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les observations sont consignées le cas échéant.

5. Le présent rapport comporte deux parties consacrées, la première, aux états financiers, et, la seconde, aux problèmes de gestion.

Résumé des recommandations

6. Nous recommandons les mesures correctives ci-après, présentées par ordre de priorité :

a) Améliorer la fonction de gestion des fonds dans toute la mesure que permettent les effectifs disponibles, en établissant un partage clair des pouvoirs et responsabilités afin de mieux déterminer qui est responsable de quoi (voir par. 18 et 19);

b) Prendre les mesures concrètes propres à assurer la présentation rapide des rapports d'évaluation du comportement professionnel afin d'éliminer rapidement des états de paie les noms des agents dont le contrat a expiré (voir par. 23);

c) Améliorer l'exécution des projets en éliminant les retards dans la signature de leur descriptif, en assurant un suivi adéquat et en rendant plus efficaces les opérations d'achat (par. 25, 26 et 28);

d) Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ne devrait pas relâcher ses efforts en vue de recouvrer les contributions annoncées, afin de réduire encore plus l'arriéré de contributions à recevoir (par. 12 et 13).

Résumé des conclusions

7. Au 31 décembre 1989, l'arriéré des contributions annoncées à la Fondation et à l'Année internationale du logement des sans-abri se montait à 1,4 million de dollars (voir par. 12).
8. Il ressort de nos vérifications que de nouvelles améliorations s'imposent en ce qui concerne les arrangements internes qui régissent actuellement la gestion des ressources financières (voir par. 18).
9. En examinant les états de paie, on a constaté que par suite de retards dans la présentation des rapports pertinents, certains fonctionnaires dont les contrats avaient expiré ont continué de percevoir un traitement alors que leur contrat n'avait pas encore été prorogé officiellement (voir par. 21 à 23).
10. D'importants retards dans l'exécution des projets par rapport aux dates d'achèvement prévues ont été enregistrés pour diverses raisons, dont certaines étaient indépendantes de la volonté du Centre (voir par. 24).
11. Le solde non remboursé (9 813,71 dollars), d'une avance consentie à un ancien fonctionnaire est en voie de recouvrement par le biais de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (voir par. 30 et 31).

Première partie : Etats financiers

Recouvrement des contributions annoncées

12. Il ressort de l'examen des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 1989, en ce qui concerne la Fondation et l'Année internationale du logement des sans-abri, que le total des sommes à recevoir au titre de l'année en cours et des années précédentes se montait à 1,4 million de dollars. Si l'on considère que ce total était de 2,1 millions de dollars au 31 décembre 1987, on peut dire que le recouvrement des arriérés de contributions s'est nettement amélioré au cours de l'exercice biennal en cours.
13. Nous avons recommandé à l'Administration de continuer de s'efforcer d'améliorer le recouvrement des arriérés de contributions.
14. L'Administration a indiqué qu'une étude approfondie de la question des contributions annoncées mais non acquittées avait été effectuée au cours de l'exercice biennal et qu'en conséquence, outre les rappels habituels, des demandes de paiement avaient été adressées directement aux donateurs. Le Centre ne relâche pas ses efforts à cet égard, l'objectif étant la réduction continue du nombre de cas de retard de versement des contributions annoncées.

Trésorerie

15. La Fondation et l'Année internationale du logement des sans-abri (état VI)

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1984-1985</u>	<u>1986-1987</u>	<u>1988-1989</u>
Actif	11 629 505	11 121 764	14 829 652
Passif	<u>3 100 165</u>	<u>4 147 590</u>	<u>6 343 009</u>
Solde	<u>8 529 340</u>	<u>6 974 174</u>	<u>8 486 443</u>
Ratio de liquidité	3,8	2,7	2,3

16. Un excédent des recettes sur les dépenses de 1,3 million de dollars (états IV et V) a été constaté en fin d'exercice en ce qui concerne les comptes combinés de la Fondation et de l'Année internationale.

17. Une analyse globale de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 1989 fait apparaître un ratio moyen de liquidité qui correspond à un actif 2,3 fois supérieur au passif.

Partie II : Problèmes de gestion

Gestion des fonds

Répartition des tâches entre les agents des services financiers

18. L'examen des arrangements internes adoptés en matière de gestion des ressources financières a révélé que des améliorations doivent être apportées en ce qui concerne les points suivants :

a) Certains fonctionnaires de la Section des finances accomplissent des tâches qui diffèrent nettement des fonctions inscrites dans leur définition d'emploi officielle. Dans certains cas, le chevauchement des fonctions ne permettait guère un contrôle interne efficace. A titre d'exemple, le personnel chargé d'établir les états de rapprochement des comptes bancaires établit aussi des bons de paiement, tandis qu'à la caisse, la fonction d'encaissement est combinée à l'établissement des bons de paiement des avances sur frais de voyage;

b) Les heures supplémentaires effectuées par le personnel sont présentées pour certification et paiement sans l'aval des services demandeurs;

c) Les pièces justificatives présentées pour les ordres de paiement ne sont pas annulées et peuvent donc être réutilisées;

d) Les chèques reçus au courrier ne sont pas enregistrés avant d'être transmis pour comptabilisation à la Section des finances.

19. Nous avons recommandé que des mesures soient prises pour améliorer la fonction de gestion des fonds afin d'établir un partage clair des pouvoirs et responsabilités permettant de déterminer clairement qui est responsable de quoi.

20. L'Administration a accepté notre recommandation mais a expliqué que les chevauchements de fonctions étaient imputables à l'augmentation considérable des activités entreprises au titre des projets, ce qui imposait d'utiliser au maximum les effectifs existants et de redistribuer provisoirement les tâches pour que les fonctions essentielles soient assurées. Cette situation a été encore aggravée par les réductions de postes opérées dernièrement en ce qui concerne tant les administrateurs que les agents des services généraux. Cela étant, des mesures sont prises pour redéfinir en cas de besoin les responsabilités et tâches afin d'améliorer le contrôle interne. S'agissant de nos observations aux alinéas b) à d) du paragraphe 18, l'Administration a répondu que des mesures correctives avaient été prises.

Etats de paie

Retards dans la présentation des rapports d'évaluation du comportement professionnel

21. Nous avons constaté au cours de notre vérification intérimaire que les rapports d'évaluation du comportement professionnel, qui servent de base aux recommandations de prorogation des contrats des fonctionnaires, n'étaient pas présentés suffisamment tôt à la Section du personnel pour permettre d'établir dans les délais voulus les formules de notification P-5 pour les fonctionnaires dont le contrat avait expiré et devait être prorogé.

22. Nous avons aussi remarqué que le nom de ces fonctionnaires continuait de figurer sur les états de paie longtemps après la date d'expiration de leur contrat à durée déterminée, en attendant que la prorogation dudit contrat soit approuvée. Le maintien en service était toutefois approuvé a posteriori lorsque la notification administrative appropriée était présentée. Nous nous sommes dits préoccupés de voir que des traitements continuaient d'être payés à des employés après la date d'expiration de leur contrat et en l'absence de la formule de notification P-5.

23. Nous avons constaté au cours de notre vérification définitive que cette situation n'avait pas évolué. Malgré les rappels adressés par la Section du personnel, les fonctionnaires chargés d'établir des rapports d'évaluation tardaient toujours à s'acquitter de cette tâche. Nous avons donc recommandé à l'Administration, qui a donné son accord, de prendre les mesures concrètes appropriées pour faire en sorte que les supérieurs hiérarchiques et autres fonctionnaires compétents établissent les rapports d'évaluation du comportement professionnel et les présentent dans les délais, pour que soient supprimés rapidement des états de paie les noms des fonctionnaires dont le contrat a expiré.

24. Nous avons été informés que des mesures d'ordre administratif commençaient à être appliquées pour éviter les retards qui font que des contrats sont prorogés longtemps après leur expiration.

Activités au titre des projets

Retards dans l'exécution des projets

25. En examinant la manière dont se déroulent les projets exécutés par le Centre, nous avons constaté des retards considérables dans l'achèvement de ceux-ci. Il ressort aussi de cet examen que les facteurs, dans une large mesure indépendants de la volonté du Centre, qui font que les projets ne sont pas achevés dans les délais prévus sont les suivants :

- a) Retards dans le recrutement du personnel rattaché aux projets;
- b) Retards dans la signature des descriptifs;
- c) Retards dans les opérations d'achat et la livraison imputables au manque de fonds;
- d) Manque de personnel national suffisamment qualifié;
- e) Carences touchant les apports du gouvernement - le manque de logements pour le personnel rattaché aux projets par exemple.

26. S'il est vrai que l'exécution des projets peut pâtir de retards qui interviennent au stade de l'approbation et du recrutement des effectifs appropriés, ainsi que d'autres événements qu'il n'est pas normalement possible de prévoir, nous estimons néanmoins que la mise en oeuvre des projets serait facilitée par l'application judicieuse des principes suivants :

- a) Prévoir des délais suffisants dans le descriptif du projet, pour ce qui est en particulier du recrutement du personnel;
- b) S'assurer que le matériel nécessaire est acheté et livré à temps;
- c) Bien déterminer les objectifs et produits du projet afin de s'assurer qu'ils peuvent être réalisés.

27. L'Administration a déclaré que, pour la planification et l'exécution des projets, le Centre s'était toujours efforcé de mettre en oeuvre des propositions analogues à celles que nous avons avancées. Elle a ajouté que des délais suffisants étaient toujours prévus au stade de la planification mais que, sans que le Centre y puisse mais, les délais prévus étaient dépassés lorsque le descriptif du projet était enfin signé par toutes les parties.

28. Nous avons indiqué qu'à notre avis, l'amélioration de la qualité des propositions de projets, sur la forme comme sur le fond, l'efficacité des opérations d'achat et un suivi judicieux permettraient d'améliorer suffisamment l'exécution des projets.

29. L'Administration a déclaré que l'achèvement tardif des projets était, fait reconnu, imputable à des facteurs qui sont dans une large mesure indépendants de la volonté du Centre mais qu'il s'efforçait néanmoins de résoudre ces problèmes en vue d'éliminer les retards et de veiller à ce que les apports prévus soient livrés à temps.

Avances consenties aux fonctionnaires

30. Il ressort de notre examen des avances non remboursées qu'un ancien fonctionnaire devait au Centre un montant de 25 983,22 dollars au titre des avances sur indemnité pour frais d'études et sur traitement qui lui avaient été consenties avant sa démission. Après un examen complémentaire, il s'est avéré qu'une partie de cette somme avait été recouvrée, ce qui laissait un solde non remboursé de 9 813,71 dollars.

31. Nous avons été informés que le remboursement de ce solde ne pouvait être obtenu que par l'intermédiaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, sous réserve que l'ancien fonctionnaire en question donne pouvoir à cet effet à la Caisse. L'Administration nous a informés que les pièces nécessaires avaient été reçues et communiquées à l'Administrateur de la Caisse, à New York, pour suite à donner.

Application de la règle de gestion financière 114.1

32. Comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans sa résolution 44/183 du 19 décembre 1989, le Comité a examiné l'application de cette règle. Au vu des cas dont nous avons pu avoir connaissance au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne les fonctionnaires du Centre, il semble que les procédures actuellement appliquées en matière de manquement à la discipline financière soient lentes, certes, mais pas inadéquates.

Cas de fraude ou de présomption de fraude et de passation par pertes et profits

33. Le Comité a été informé d'un cas de fraude délibérée où un ancien fonctionnaire du Centre avait réclamé l'indemnité pour frais d'études au titre des années scolaires 1987 et 1988 sur la base de pièces falsifiées. Le montant en question a été recouvré et la démission du fonctionnaire acceptée en tant que "démission à la suite d'allégations de faute grave". En portant cette observation dans le dossier du fonctionnaire démissionnaire, l'ONU s'évite le risque de recruter de nouveau, par inadvertance, un employé qui s'était auparavant avéré indésirable. En outre, on enquête actuellement sur un certain nombre de pertes de petite caisse, en dollars des Etats-Unis et en monnaie locale.

Observations sur les questions traitées dans le rapport du Comité sur l'exercice biennal 1986-1987

34. Les questions soulevées dans notre rapport sur l'exercice biennal 1986-1987 1/ ont été réglées à notre satisfaction, ou sont évoquées à nouveau dans le présent rapport.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5H (A/43/5/Add.8), sect. II.

Remerciements

35. Le Comité des commissaires aux comptes tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif, à ses collaborateurs et au personnel de la Fondation pour leur coopération et pour l'aide qu'ils lui ont apportée.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes de la
République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VI et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989. Nous avons, notamment, effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers représentent bien la situation financière au 31 décembre 1989 et rendent bien compte des résultats des opérations financières effectuées pendant l'exercice.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes de comptabilité établis, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent, et les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) O. T. PREMPEH

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Président de la Cour des comptes de la
République fédérale d'Allemagne

(Signé) Heinz Günter ZAVELBERG

Le 20 juin 1990

**IV. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
TERMINE LE 31 DECEMBRE 1989**

ETAT I

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HOMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989

Activités au titre du programme et de l'appui au programme

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépenses	Crédits ouverts	Dépenses		Solde inutilisé	
		Décaissements	Engagements non réglés		Total
Traitements et autres dépenses de personnel	2 723 200	1 990 295	7 551	1 997 846	725 354
Voyages autorisés du personnel	299 700	278 671	16 490	295 161	4 539
Services contractuels	308 200	318 286	26 809	345 095	(36 895)
Frais généraux de fonctionnement	894 500	704 330	54 137	758 467	136 033
Achats	52 000	44 114	551	44 665	7 335
Nouveaux locaux	4 600	4 373	-	4 373	227
Bourses, subventions et contributions	42 200	9 750	10 000	19 750	22
Total	4 324 400	3 349 819	115 538	3 465 357	859 043

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

ETAT II

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989

Activités au titre des projets

(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Dépenses		Solde inutilisé	
	Crédits ouverts	Engagements non réglés		
	Décaissements	Total		
Experts et autres catégories de personnel affecté aux projets	3 726 917	2 833 306	3 280 172	446 745
Voyages	509 699	392 609	455 638	54 061
Contrats de sous-traitance	723 353	488 934	709 800	13 553
Formation	1 719 497	1 415 046	1 572 338	147 159
Matériel	633 744	499 930	590 762	42 982
Divers	646 345	467 274	555 044	91 301
Dépenses d'appui au programme	432 361	432 361	432 361	-
Total des dépenses au titre des projets	8 391 916	6 529 460	7 596 115	795 801

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

ETAT III

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des allocations de crédits pour l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989
pour l'Année internationale du logement des sans-abri

Activités au titre des Projets
(En dollars des Etats-Unis)

Objets de dépense	Crédits ouverts	Décaissements	Dépenses		Solde inutilisé
			Engagements non réglés	Total	
Experts et autres catégories de personnel affecté aux projets	156 911	63 795	-	63 795	93 116
Voyages	18 800	20 596	-	20 596	(1 796)
Contrats de sous-traitance	6 245	6 245	-	6 245	-
Formation	191 229	141 056	36 196	177 252	13 977
Matériel	72	72	-	72	-
Divers	75 862	69 620	5 538	75 157	704
Total des dépenses au titre des projets	449 119	301 384	41 734	343 117	106 001

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMCHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

ETAT IV

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	1989	1987
Recettes		
Contributions des gouvernements et d'autres donateurs	11 214 184	7 097 262
Revenu des placements	1 428 982	917 063
Remboursement de sommes versées pour l'exercice antérieur	3 913	680
Remboursement de contributions à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	-	1 177
Recettes provenant de films, de la télévision, etc.	17 266	8 725
Gain au change	11 736	-
Autres recettes	-	25 365
Recettes totales	12 676 081	8 050 272
Dépenses		
Dépenses et engagements non réglés (états I et II)	11 061 472	7 973 256
Gain ou perte au change (montant net)	-	32 061
Dépenses totales	11 061 472	8 005 317
Excédent des recettes sur les dépenses	1 614 609	44 955

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

ETAT V

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989
terminé le 31 décembre 1989 pour l'Année internationale du logement
des sans-abri

(En dollars des Etats-Unis)

	1989	1987
<u>Recettes</u>		
Contributions des gouvernements	55 261	1 638 731
Contributions de sources privées	-	5 197
Subventions	-	25 000
Gain au change	-	1 978
Recettes totales	55 261	1 670 906
<u>Dépenses</u>		
Dépenses et engagements non réglés (état III)	343 117	1 923 094
Dépenses totales	343 117	1 923 094
Excédent des recettes sur les dépenses (déficit)	(287 856)	(252 188)

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

ETAT VI

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat de l'actif et du passif pour l'exercice biennal
1988-1989 terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

	1989	1987
Actif		
Encaisse et disponible en banque et en transit	1 826 669	546 009
Placements (tableau 4.1)	8 286 207	6 160 596
Contributions de sources privées (Fondation)	-	-
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 1.1)	3 780 570	3 280 070
Contributions annoncées à recevoir de sources privées (Année)	2 000	2 000
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (Année) (tableau 2.1)	217 064	682 682
Sommes à recevoir	38 996	29 879
Intérêts à recevoir	320 099	92 558
Charges différées	83 160	11 241
Virements interfonds à recevoir	5 663	308 511
A recevoir d'autres organismes des Nations Unies (montant net)	269 224	8 308
Total de l'actif	14 829 652	11 121 764
Passif		
Sommes à payer	110 016	539 102
Engagements non réglés (états I, II et III)	1 223 927	875 210
Contributions attendues de sources privées	-	-
Contributions attendues des gouvernements (tableau 1.1)	2 634 502	1 847 631
Contributions attendues des gouvernements (Année) (tableau 2.1)	-	20 500
Réserve	1 002 663	600 000
A verser au Fonds général de l'ONU	1 371 901	257 305
Virement interfonds à effectuer	-	7 842
Total du passif	6 343 009	4 147 590

ETAT VI (suite)

	1989	1987
Solde		
Solde au 1er janvier 1988	6 974 174	8 529 340
<u>A déduire</u> : Constitution de réserves	(402 663)	(600 000)
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses (états IV et V)	1 326 752	(207 233)
<u>A ajouter</u> : Epargne réalisée par le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	455 604	362 915
<u>A déduire</u> : Ajustements des contributions pour les exercices antérieurs	132 776	(1 110 848)
Solde au 31 décembre 1989	8 486 643	6 974 174
Total, passif et solde	14 829 652	11 121 764

Certifié exact

Le Directeur exécutif

(Signé) Arcot RAMACHANDRAN

Nairobi, le 30 mars 1990

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

Tableau 1.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 1er janvier 1988	Ajustements de contributions de annoncées pour les exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1988-1989	Contributions annoncées pour les exercices suivants	Montants recouvrés en 1988-1989	Perte (gain) au change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1989	Contributions annoncées pour les exercices suivants et non acquittées au 31 décembre 1989
Allemagne, République fédérale d'	-	-	25 768 g/	-	25 768	-	-	-
Argentine	10 000	-	10 000	-	20 000	-	-	-
Bangladesh	-	-	4 039	2 000	2 039	-	2 000	2 000
Barbade	1 000	-	1 000	-	-	-	2 000	-
Belgique	176 526	82 353	557 670	253 165	539 441	82 353	277 000	253 165
Belize	2 000	-	-	-	2 000	-	-	-
Bénin	2 000	(2 000)	-	-	-	-	-	-
Bhoutan	-	-	1 200	600	-	-	1 200	600
Botswana	-	-	9 000	-	9 000	-	-	-
Burkina Faso	-	-	3 021	-	-	-	-	-
Burundi	877	-	-	-	-	-	877	-
Cameroon	40 224	-	-	-	-	-	40 224	-
Canada	153 846	8 756	168 067	-	330 669	8 756	-	-
Chili	5 000	-	10 000	5 000	10 000	-	5 000	5 000
Chine	-	-	46 954	23 477	20 000	-	26 954	23 477
Chypre	-	-	3 000	1 500	1 500	-	1 500	1 500
Colombie	-	-	24 107	17 049	29 156	-	-	12 000
Comores	5 897	-	-	-	-	-	5 897	-
Danemark	-	-	987 075 g/	-	987 075	-	-	-
Djibouti	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
Egypte	-	-	11 019	4 864	5 631	-	5 388	4 864
Espagne	-	-	45 156 g/	-	45 156	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	-	-	800 000	-	800 000	-	-	-
Finlande	-	-	2 813 239 b/	697 674	2 813 239	-	-	697 674
France	-	-	215 819	109 375	215 819	-	-	109 375
Guinée	-	-	5 000	-	5 000	-	-	-
Haïti	500	(500)	-	-	-	-	-	-
Inde	201 000	(1 000)	200 000	100 000	194 283	23 964	205 717	100 000
Indonésie	10 000	-	20 000	10 000	30 000	-	-	10 000
Iran (République islamique d')	20 000	(20 000)	-	-	-	-	-	-
Irak	10 170	(10 170)	-	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	10 000	-	-	-	10 000	-
Jamaïque	-	-	26 854	16 892	41 399	-	-	16 892
Japon	-	-	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
Jordanie	-	-	7 353	-	7 353	-	-	-
Kenya	104 038	-	143 672	54 884	65 561	-	182 149	54 884
Lesotho	3 335	13	3 241	1 733	4 895	13	1 694	1 733
Liban	11 005	(11 005)	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	95 962	-	95 962	-	-	-
Madagascar	-	-	629	-	629	-	-	-
Malaisie	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
Malawi	12 921	-	568	-	-	-	13 490	-
Maldives	1 000	(1 000)	-	-	-	-	-	-
Mexique	-	-	10 000	5 000	10 000	-	-	5 000
Myanmar	-	-	1 988	-	1 988	-	-	-
Nigéria	-	-	16 440	10 000	16 440	-	-	10 000
Norvège	-	-	241 732	-	241 732	-	-	-
Ouganda	3 500	-	4 000	-	-	-	7 500	-
Pakistan	5 000	-	12 000	6 000	6 000	-	11 000	6 000
Polynésie-Française	13 776	-	5 000	-	18 776	-	-	-
Pays-Bas	-	-	1 069 234 g/	375 587	1 069 234	-	-	375 587
Philippines	-	-	6 000	-	-	-	6 000	-
Pologne	-	-	14 870	-	14 870	-	-	-
République de Corée	-	-	37 000	18 500	37 000	-	-	18 500
République-Unie de Tansanie	7 379	(7 379)	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	249 486	-	122 486	-	127 000	-
Roumanie	-	-	354	133	487	354	-	-
Roudan	5 000	(5 000)	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	-	-	4 000	-	4 000	-	-	-
Suède	-	-	662 109	387 597	662 109	-	-	387 597
Suisse	2 433	(2 433)	-	-	-	-	14 902	5 776
Togo	-	-	1 767	654	317	-	1 450	654
Tunisie	21 026	1 803	42 834	19 796	65 665	1 803	-	19 796
Turquie	116 596	(72 123)	65 426	30 000	109 861	-	-	30 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	441 822	63 229	987 805	473 934	1 362 132	63 225	130 724	473 934
Venezuela	1 000	(1 000)	26 800	-	26 800	-	-	-
Yémen	-	-	500	1 150	575	-	-	575
Yémen démocratique	15 000	-	22 500	-	-	-	37 500	-
Zaire	3 000	-	3 000	2 000	2 000	-	4 000	2 000
Zambie	7 436	(7 436)	479	-	-	-	479	-
Zimbabwe	6 135	236	12 407	5 919	6 371	236	12 407	5 919
Total	1 432 410	38 098	11 285 337	2 639 551	11 614 826	132 776	1 146 068	2 634 502

(Voir notes du tableau page suivante)

(Notes du tableau 1.1)

a/ Y compris des contributions de 987 075 dollars au total annoncées par le Gouvernement danois pour des projets déterminés.

b/ Y compris des contributions de 1 480 540,58 dollars au total annoncées par le Gouvernement finlandais pour des projets déterminés.

c/ Y compris des contributions de 5 768,48 dollars au total annoncées par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour des projets déterminés.

d/ Y compris des contributions de 312 137,79 dollars annoncées par le Gouvernement néerlandais pour des projets déterminés.

e/ Y compris des contributions de 45 156 dollars annoncées par le Gouvernement espagnol pour des projets déterminés.

Tableau 2.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1989 pour l'Année internationale du logement des sans-abri

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées et non acquittées au 1er janvier 1988	Ajustements de contributions annoncées pour les exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 1988-1989	Contributions annoncées pour les exercices suivants	Montants recouvrés en 1988-1989	Perte (gain) au change	Contributions annoncées pour l'exercice et des exercices antérieurs et non acquittées au 31 décembre 1989
Barbade	-	-	1 983	-	1 983	-	-
Burundi	6 000	-	-	-	-	-	6 000
Cameroun	10 638	-	-	-	-	-	10 638
France	-	-	27 778	-	27 778	-	-
Gabon	26 957	-	-	-	-	-	-
Grèce	15 000	-	-	-	15 000	-	-
Italie	350 000	-	-	-	350 000	-	-
Kenya	50 000	-	-	-	-	-	-
Lesotho	3 000	-	-	-	3 000	-	50 000
Malawi	13 762	-	-	-	-	-	-
Maroc	5 000	-	5 000	-	10 000	-	13 762
Pakistan	8 172	-	-	-	-	-	8 172
Panama	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Papouasie Nouvelle-Guinée	15 661	-	-	-	15 661	-	-
Pays-Bas	43 555	-	-	-	30 000	-	13 555
Philippines	82 006	-	-	-	-	-	82 006
Soudan	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Turquie	10 000	(10 000)	20 000	-	10 000	-	10 000
Zaire	-	-	500	-	-	-	500
Zambie	4 146	-	-	-	-	-	4 146
Zimbabwe	8 285	-	-	-	-	-	8 285
Total	662 182	(10 000)	55 261	-	490 379	-	217 064

Tableau 3.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Dépenses au titre des projets, par pays et par région, pour
l'exercice biennal 1988-1989 terminé le 31 décembre 1989

(En dollars des Etats-Unis)

Projets de pays	Dépenses totales
Argentine	15 000
Bangladesh	7 731
Bolivie	399 129
Brésil	68
Bulgarie	17 500
Burkina Faso	8 076
Burundi	8 506
Colombie	107 176
Congo	15 410
Costa Rica	355 318
Dominique	7 638
Equateur	2 078
Egypte	7 753
Emirats arabes unis	35 798
Gambie	8 859
Guinée-Bissau	19
Guyana	56 500
Iles Vierges britanniques	56 500
Indonésie	103 779
Jordanie	8 282
Kenya	7 681
Maldives	10 087
Mali	17
Népal	22 664
Nicaragua	91 193
Niger	8 984
Oman	12 540
Ouganda	109 620
Philippines	62 238
République-Unie de Tanzanie	8 270
Sénégal	31 602
Sierra Leone	5 250
Sri Lanka	189 005
Thaïlande	38 487
Tunisie	35 391
Turquie	18 175
Uruguay	42 861

Tableau 3.1 (suite)

Projets de pays	Dépenses totales
Union des Républiques socialistes soviétiques	107 631
Vanuatu	32 837
Zambie	340 218
Zimbabwe	188 929
Total partiel	<u>2 584 800</u>
 <u>Projets régionaux</u>	
Amérique latine	47 551
Caraïbes	137 233
Etats arabes	5 808
Interrégional	148 332
Autres projets	4 240 030
Total partiel	<u>4 578 954</u>
Dépenses d'appui au programme	<u>432 361</u>
Total des dépenses au titre des projets	<u><u>7 596 115</u></u>
 <u>Projets pour l'Année internationale du logement des sans-abri</u>	
Régional, Amérique latine	20
Sri Lanka	48 424
Autres projets	294 673
Total des dépenses au titre des projets	<u><u>343 117</u></u>

Tableau 4.1

FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Placements gérés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies
au 31 décembre 1989*

(En dollars des Etats-Unis)

	Montant
STATE BANK OF INDIA, NASSAU	
8,1875 % 26 février 1990	3 000 000
08.4375 % 27 février 1990	1 000 000
8,6875 % 3 janvier 1990	700 000
CREDITBANK VEREIN, GRAND CAYMAN	
8,6250 % 6 février 1990	600 000
IBJ SCHROEDER, GRAND CAYMAN	
8,6250 % 8 janvier 1990	1 200 000
MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY, NEW YORK	
8,000 % compte à vue	1 700 000
BANK OF MONTREAL, VANCOUVER	
10,5000 % (100 000 dollars canadiens) 27 février 1990	86 207
Total	8 286 207

* Le revenu des placements est indiqué à l'état V.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
